République Française
Département Vendée
Commune de Saint Vincent sur Jard

Liste des délibérations

Séance du 13 novembre 2025

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 9 OCTOBRE 2025
Le procès-verbal de la séance du jeudi 9 octobre 2025 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

FINANCES - BUDGET PRINCIPAL – OUVERTURE DU QUART DES CREDITS DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT DE L'ANNEE 2025 POUR L'ANNEE 2026
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

ACCEPTE d'ouvrir le quart des crédits inscrits aux chapitres 20, 204 et 21 de l'exercice budgétaire 2025.
DONNE SON ACCORD pour les reprendre au titre de l'exercice budgétaire 2026

FINANCES - VOTE DES TARIFS MUNICIPAUX POUR L'ANNEE 2026
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

APPROUVE les tarifs municipaux dont le détail est annexé à la présente délibération,
DIT que ces tarifs s'appliqueront à compter du 1er janvier 2026.

FINANCES – ACQUISITION D'UN VEHICULE ELECTRIQUE – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS VERT
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

VALIDE le plan de financement tel que présenté
AUTORISE M. le Maire à déposer une demande de subvention auprès de la Préfecture au titre du Fonds Vert à hauteur de 20 338.19 €, pour l'acquisition d'un véhicule électrique**.**
PRECISE que le Fonds Verts sera imputé au compte 132 « Subvention d'équipement non transférables »
AUTORISE M. le Maire à signer tout acte ou document afférent à cette décision

FINANCES – DECISION MODIFICATIVE N°2
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

APPROUVE la décision modificative n°2 du budget « Principal » tel que présentée.

FINANCES – LOYER LOCAL COMMERCIAL RESIDENCE LE ST VINCENT
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents ou représentés (13 pour et 2 abstentions (Mme DELAHAYE Patricia et Mme MURAIL Marie)),

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à louer le local situé 1 Rue Georges Clemenceau à Saint-Vincent sur Jard moyennant un loyer mensuel de 850.00 €,
AUTORISER M. le Maire son représentant à signer tous les documents relatifs à cette affaire dont le bail.

URBANISME – ACQUISITION DE LA PARCELLE AB 122 LE LONG DE LA RIVIERE DU GOULET
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents ou représentés (13 pour et 2 abstentions (Mme DELAHAYE Patricia et Mme MURAIL Marie)),

DONNE son accord à l'acquisition par la commune de ces parcelles au prix de 15 000 € hors frais d'acte, en reconnaissant l'intérêt communal qu'il présente ;
DIT que les crédits sont inscrits au budget au compte « 2111- Terrains nus » ;
AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce dossier

PERSONNEL - PARTICIPATION AU FINANCEMENT DE LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE (PSC) VOLET « SANTE » - PROCEDURE DE LABELLISATION
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

PARTICIPE au financement des contrats individuels labellisés de protection sociale complémentaire en matière de santé à hauteur de 15 euros par mois et par agent, quelle que soit sa quotité de travail. L'agent produire un justificatif de cette labellisation chaque année.
DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la collectivité.

INTERCOMMUNALITE - RAPPORT D'ACTIVITES 2024
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

ADOPTE le rapport d'activités VGL 2024

INTERCOMMUNALITE - RAPPORT ANNUEL 2024 DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DECHETS
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

PREND ACTE du rapport annuel du service déchet 2024.

INTERCOMMUNALITE - RAPPORT DE LA COMMISSION CLECT (Compétence Organisation – formation – éducation en matière de sécurité routière pour les élèves de cycles 2 et 3 des écoles primaires du territoire)
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

PREND ACTE du rapport du Président de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) en date du 22 septembre 2025 relatif au transfert de la compétence « Organisation – formation – éducation en matière de sécurité routière pour les élèves de cycles 2 et 3 des écoles primaires »

INTERCOMMUNALITE - APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DE VENDEE GRAND LITTORAL PORTANT SUR LA PRISE DE COMPETENCE « COORDINATION ET SOUTIEN AUX ACTIVITES SPORTIVES ET CULTURELLES EDUCATIVES DU PROGRAMME COMMUNAUTAIRE, DANS LE PERIMETRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES, EN MILIEU SCOLAIRE (MATERNELLE ET ELEMENTAIRE) POUR L'ENSEMBLE DES ECOLES DU TERRITOIRE, COMPRENANT LE TRANSPORT »
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

APPROUVE le transfert à la Communauté de communes de la compétence « Coordination et soutien aux activités sportives et culturelles éducatives du programme communautaire, dans le périmètre de la Communauté de communes, en milieu scolaire (maternelle et élémentaire) pour l'ensemble des écoles du territoire, comprenant le transport »,
APPROUVE le projet de statuts modifiés de la Communauté de communes Vendée Grand Littoral, adopté en séance communautaire le 3 novembre 2025, complétant la compétence « Coordination et soutien aux activités sportives et culturelles éducatives du programme communautaire, dans le périmètre de la Communauté de communes, en milieu scolaire (maternelle et élémentaire) pour l'ensemble des écoles du territoire, comprenant le transport », tel que ci-annexé,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents et entreprendre toutes démarches relatives à ce dossier.

INTERCOMMUNALITE - APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DE VENDEE GRAND LITTORAL PORTANT SUR LA DELEGATION A LA REGION PAYS DE LA LOIRE DE LA COMPETENCE EN MATIERE DE TRANSPORT A LA DEMANDE SUR LE RESSORT TERRITORIAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

APPROUVE la délégation par la Communauté de communes Vendée Grand Littoral à la Région Pays de la Loire de la compétence en matière de transport à la demande sur le ressort territorial de la Communauté de communes,
APPROUVE le projet de statuts modifiés de la Communauté de communes Vendée Grand Littoral, adopté en séance communautaire le 3 novembre 2025, incluant la délégation à la Région des Pays de la Loire de la compétence en matière de transport à la demande sur le ressort territorial de la Communauté de communes, tel que ci-annexé,
AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents et entreprendre toutes démarches relatives à ce dossier.

ADMINISTRATION GENERALE - RAPPORT ANNUEL 2024 DES REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES AUX CONSEILS D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE DE SERVICES AUX COLLECTIVITES LOCALES DE VENDEE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

APPROUVE le rapport des représentants des collectivités territoriales aux conseils d'administration pour l'année 2024.